



FICHE UNIQUE DE RENSEIGNEMENTS 2023

MAISON DES JEUNES

Photo obligatoire

À remettre au Service Jeunesse, ☎ 03.66.87.07.53

LE JEUNE

Nom et Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Sexe : Masculin Féminin Adresse mail :

Adresse : CP Ville :

Classe : N° de téléphone du jeune :

ÉCOLE : Extérieur (préciser)

L'enfant habite : Chez ses parents chez sa mère chez son père

Garde alternée, adresse du 2^{ème} responsable légal :

Autre (préciser) :

HABITUDES ALIMENTAIRES : sans porc végétarien autre (à préciser)

PARENTS/RESPONSABLES LEGAUX

Situation de famille : Mariés Divorcés Séparés Veuf (ve) Union libre Pacés

Assistante familiale Autre :

	Nom et prénom du Père :	Nom et prénom de la Mère :	Autre :

Téléphone fixe			
Téléphone portable			
Profession			
Employeur/adresse			
Téléphone employeur			

Adresse Mail du Responsable de l'enfant

(Obligatoire) :@

J'autorise mon enfant à repartir seul de la structure : oui non

J'autorise mon enfant à sortir de la structure de façon ponctuelle pour la boulangerie ou autres ... : oui non

DROIT A L'IMAGE

J'autorise

Je n'autorise pas

les services de la Maison Des Jeunes de la commune d'Abscon à utiliser à des fins représentatives du service et sous toutes ses formes (site internet, bulletin municipal) les photos ou vidéos prises de mon enfant au cours des activités et sorties

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ? (cocher si oui)

Rubéole Varicelle Angine Scarlatine

Coqueluche Otite Asthme Rougeole

Indiquer ici les autres difficultés de santé en précisant les dates ainsi que les allergies alimentaires ou autres connues :

L'enfant porte-il des lunettes : oui non Prothèses dentaires : oui non

Prothèses auditives : oui non

L'enfant suit-il un traitement ? oui non

Si oui lequel :

.....
.....
.....

L'enfant bénéficie-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : oui non **(joindre PAI)**

Attention ! En cas d'allergie alimentaire ou de traitement médical, votre enfant ne pourra être accueilli au restaurant scolaire qu'après mise en place d'un PAI.

Il vous appartient de solliciter le médecin scolaire pour sa mise en place.

Nom du médecin traitant : 

J'autorise mon enfant à être hospitalisé en cas de besoin oui non

Hôpital choisi en cas d'urgence :

DOCUMENTS A FOURNIR

Afin que votre enfant puisse être inscrit à la Maison Des Jeunes, il faut **obligatoirement** fournir :

- La présente fiche unique de renseignements,
- Une copie des pages de vaccinations de l'enfant,
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'année 2023,
- Le jugement de divorce/séparation le cas échéant pour attester de l'autorité parentale et du domicile de l'enfant.
- Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.
- Photocopie Carte Nationale d'Identité

Date : Signatures des responsables légaux :